

<https://givors.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article58>

CAP en 1 an

- LYCEENS voie professionnelle -

Date de mise en ligne : vendredi 7 juin 2019

Copyright © CIO de Givors - Tous droits réservés



Après l'obtention d'un premier diplôme (Certificat d'Aptitude Professionnelle -CAP- ou Bac professionnel), il est possible dans certains cas d'élargir ses compétences en préparant un CAP en 1 an.

Les CAP en 1 an s'adressent en priorité aux titulaires d'un diplôme professionnel ou technologique de niveau V (CAP, BEP), de niveau IV (Bac), voire de niveau III (BTS, DUT). Cependant, certains établissements peuvent fixer des modalités spécifiques de recrutement (âge et niveau scolaire).